

## LES FONDS DISTINCTS INDIVIDUELS SONT-ILS POUR VOUS?

### Définition

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance.

### Garantie au décès

Si vous décédez avant la date d'échéance et que la valeur de vos fonds est inférieure au montant initialement investi, cette garantie vous remboursera la différence. La garantie peut être moindre si vous faites des dépôts après un certain âge, par exemple 80 ans.

### Garantie à l'échéance

Cette garantie vous protège, à la date d'échéance, pour un minimum de 75 % du montant investi. Pour bénéficier de cette garantie, vous devez habituellement conserver votre placement pendant au moins 10 ans. Certains fonds offrent des garanties à l'échéance de 100 % du capital et plus. Dans certains cas, vous devez conserver votre placement pendant 20 ans pour bénéficier de la garantie à l'échéance. Il est possible qu'on ne vous laisse que quelques jours à l'anniversaire du contrat pour vous prévaloir de la garantie. Habituellement, vous devez alors faire parvenir un avis écrit à votre assureur.

**Ce n'est qu'à l'échéance et qu'en cas de décès que la garantie du capital s'applique.**

### Comment ça fonctionne ?

Vous investissez dans des fonds semblables à des fonds communs de placement. Règle générale, vous pouvez choisir parmi une vaste gamme de fonds selon votre degré de tolérance au risque et vos objectifs financiers (fonds équilibrés, fonds d'actions canadiennes, etc.). Vos placements fluctuent selon la valeur marchande des titres que le fonds contient.

### Qui peut vendre des fonds distincts ?

Seuls les représentants en assurance de personnes, les représentants en assurance collective et les représentants inscrits en régime de rentes collectives sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers à vendre des fonds distincts.

### Placement risqué

Malgré les garanties offertes, il subsiste un risque qui dépend du type de fonds choisi (fonds du marché monétaire, d'obligations, d'actions, etc.). Par exemple, si vous avez une protection de 75 % du capital investi, vous pouvez tout de même perdre 25 % de votre capital à l'échéance. La perte pourrait même être supérieure si

vous devez racheter votre contrat avant l'échéance prévue, par exemple si vous avez besoin de liquidités, étant donné qu'aucune garantie n'est alors applicable dans la majorité des cas. De plus, les fonds distincts imposent des frais annuels qui viennent diminuer le rendement.

### Placement à long terme

À quelques exceptions près, le placement est rachetable en tout temps, mais vous perdez la garantie si le retrait ne se fait pas selon les conditions prévues au contrat. Vous avez donc avantage à vous assurer que vous n'aurez pas besoin de vos économies avant l'échéance. Généralement, des frais peuvent s'appliquer lorsque vous liquidez vos placements.

### Coût de la protection

La garantie offerte par les fonds distincts n'est pas gratuite. Pour des fonds équivalents, les fonds distincts comportent habituellement des frais supérieurs aux fonds communs de placement. La différence est principalement attribuable au coût des garanties au décès et à l'échéance. Le tableau suivant illustre un exemple où 5 000 \$ est investi pour 10 ans et 20 ans dans un fonds distinct offrant une garantie de 100 % du capital à l'échéance. Le rendement annuel moyen réalisé avant l'application des frais est de 7 %. L'exemple suppose que les frais des fonds distincts sont de 3,4 % annuellement, comparativement à 2,4 % pour les frais des fonds communs. Par conséquent, le rendement annuel net de frais utilisé dans l'exemple est de 3,6 %.

|  | Valeur à l'échéance d'un placement initial de 5 000 \$ <sup>1</sup> |                      |
|--|---|----------------------|
|  | Échéance dans 10 ans  | Échéance dans 20 ans |
| Valeur à l'échéance sans soustraire les frais                      | 9 840 \$  | 19 350 \$            |
| Frais de base des fonds (2,4 % annuel)                             | <u>2 000 \$</u>   | <u>7 050 \$</u>      |
| <b>Valeur du fonds à l'échéance nette des frais de base</b>        | <b>7 840 \$</b>   | <b>12 300 \$</b>     |
| Coût additionnel des garanties des fonds distincts (1 % par année) | <u>720 \$</u>   | <u>2 160 \$</u>      |
| <b>Valeur à l'échéance des fonds distincts nette des frais</b>     | <b>7 120 \$</b>   | <b>10 140 \$</b>     |

<sup>1</sup> Les montants sont approximatifs et ont été arrondis.

Dans l'exemple précédent, les frais annuels des fonds distincts (3,4 %) se situent à près de la moitié du rendement (7 %). Vous devez donc en tenir compte avant d'investir.

À l'opposé, si les fonds distincts dans lesquels vous investissez perdent de la valeur, la garantie s'applique à l'échéance. Voici l'exemple d'un placement de 5 000 \$, ayant perdu 15 % de sa valeur en 10 ans.

| <b>TYPES DE FONDS</b>                         | <b>VALEUR À L'ÉCHÉANCE</b><br>d'un placement initial de 5 000 \$<br>(nette des frais) |
|---|---|
| <b>Fonds communs</b>                          | 3 320 \$  |
| <b>Fonds distincts avec garantie de 100 %</b> | 5 000 \$  |

Malgré que le fonds a perdu de l'argent, des frais de 930 \$ en 10 ans sur les fonds communs de placement ont été chargés, ce qui a augmenté la perte subie.

### **Rendement historique des fonds**

Historiquement, les actions ordinaires canadiennes ont connu une seule période de 10 ans ayant une moyenne de rendement négative, soit la décennie du krack boursier de 1929 qui a connu une perte totale de 2 % (1929-1938)<sup>1</sup>. Sur une période de 20 ans, ça ne s'est jamais vu. De plus, les actions canadiennes n'ont jamais connu de période pour laquelle le rendement sur 10 ans ou 20 ans a été suffisamment faible pour qu'une garantie de 75 % du capital s'applique. Malgré tout, certains fonds peuvent être plus risqués que d'autres.

---

<sup>1</sup> Indice des actions ordinaires canadiennes, de 1924 à aujourd'hui, pour des périodes débutant le 31 décembre et se terminant le 31 décembre suivant.

## **Assuris**

En cas de défaillance d'un assureur, Assuris protège les garanties de contrats, sous réserve de certaines limites et conditions. Pour plus de détails, visitez [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Qu'il s'agisse de fonds communs de placement ou de fonds distincts, vous devez d'abord vous assurer que le fonds que vous choisissez convient à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque. Si tel n'est pas le cas, le fonds n'est peut-être pas pour vous! Parlez-en à votre représentant.

**Vous ne devriez jamais acheter un produit financier que vous ne connaissez pas ou ne comprenez pas.**

Quelques questions à poser à votre représentant avant d'acheter le produit :

- Quelles sont les garanties applicables au produit?
- Quels sont les frais applicables?
- Est-ce qu'il est possible que ces frais augmentent? Si oui, quels sont mes droits? (N'oubliez pas que vous devez habituellement conserver le placement au moins 10 ans pour bénéficier de certaines garanties).

Novembre 2007